Fac-similé : radicaux lausannois : scène de ménage

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1984)

Heft 746

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1017147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

lementaire, et invisible lors de la «fête à Elisabeth», célébrée le 4 octobre dans la froide halle de la Züspa d'Oerlikon? Il se pourrait que le conseiller national Richard Reich, qui est en quelque sorte le Gilbert Coutau alémanique, donc suisse, aurait préféré voir passer, dans quelques années, «sa» candidate favorite au Conseil fédéral, la terrible Vreni Spoerry, municipale à Horgen, commune quatre fois plus peuplée et pas moins riche que Zumikon, comme chacun sait. Exit donc Dame Spoerry-Thatcher, comme prévu dans DP il y a plusieurs semaines.

«CONTRE MA CONVICTION PROFONDE...»

Grincements de dents aussi à Lausanne, après la décision de ce bon major Echenard, Lequel a eu cette phrase magnifique pour expliquer son vote déterminant: «Contre ma conviction profonde et avec mon groupe politique, je me prononce pour la réduction du taux d'imposition à 105%.» Tête de Jacques Lienhard, trésorier de la ville, et du syndic Martin, monté en vain au front lui aussi. Lesdits municipaux radicaux, et Michel Pittet, le troisième, absent de la Direction des Services industriels pour plusieurs semaines, ont signé une charmante lettre à leurs conseillers communaux qui ont voté comme un seul homme pour l'abaissement. Voir ci-contre.

Drôle de réprimande avec, ô surprise pour des gens qui ont toujours raison, l'expression d'un doute sur l'appartenance partisane des infidèles.

Pour un parti qui se vante de ne pas connaître le vote bloqué (décidé en groupe par 19 voix à 6), l'unanimité forcée du 2 octobre avait quelque chose de crispé et de grinçant.

Belle journée radicale vraiment que ce 2 octobre. A marquer d'une pierre blanche, en effet... avec pas mal de lézardes.

FAC-SIMILÉ

Radicaux lausannois: scène de ménage

Paul-René Martin, syndic de Lausanne Jacques Lienhard, Directeur des Finances Michel Pittet, Directeur des Services industriels

> A Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux radicaux A Monsieur le Président du PRDL

Lausanne, le 4 octobre 1984

Mesdames, Messieurs,

Les représentants radicaux à la Municipalité tiennent à exprimer leur sévère désapprobation à l'égard de l'attitude du groupe radical du Conseil communal lors de la votation sur l'arrêté d'imposition.

Ce n'est pas le fait qu'une majorité de ce groupe ait été opposée à nos vues qui nous choque, mais le caractère monolithique - nous allions dire totalitaire - du groupe où nous savions qu'il y avait pourtant des avis divergeants. Les municipaux radicaux se sont abstenus de toute intervention tendant à influencer l'un ou l'autre. On, nous savons que des pressions inadmissibles - et inédites dans notre parti - ont été exercées sur certains conseillers communaux pour l'es contraindre à voter... contre la décision de la Municipalité et du comité du parti radical.

Nous avons vraiment l'impression que vous n'appartenez plus au même parti que nous.

Nous regrettons ces divergences qui nous inquiètent profondément à un an des élections communales.

Nous tenions à vous le dire sans détour.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments bien radicaux.

Paul-René Martin

ninn Jacques Lienhard M ... L

Michel Pittet